(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 083 134 26 00048
Déposé le : 16/10/2026
Terrain : BELVESES -TARADEAU
Cadastre : 134 E 618, 134 E 83

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

Commune de TARADEAU
Place de la mairie - BP 6
83460 TARADEAU

Service Instructeur :
Dracénie Provence Verdon Agglomération

Affaire suivie par :
Balagny Marie-Astrid -04.94.50.16.35
ma.balagny@dracenie.com
Jours de réception :tous les jours sauf mercredi sur rendez-vous

Monsieur BERTIN Julien
1800 chemin de Belveses

83460 TARADEAU

OBJET : DOSSIER SANS FORMALITÉS

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier référencé ci-dessus pour réaliser des travaux de constructions ou d'aménagements.

Je vous informe qu'en application des articles R.421-2 à R.421-8 du code de l'urbanisme, les travaux projetés sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme.

Cela signifie qu'ils peuvent être réalisés sans attendre d'autorisation administrative particulière.

Cependant, cela ne les dispense pas d'être conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords et s'ils ne sont pas incompatibles avec une déclaration d'utilité publique (articles L.421-6 et L.421-8 du code de l'urbanisme).
Ils doivent en particulier respecter le plan d'occupation des sols dont le règlement est consultable à la mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TARADEAU, le 04/11/2026

Le Maire, Albert DAVID

MAIRIE DE TARADEAU
83 - VAR

ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : Lorsque le demandeur a accepté de recevoir les documents d'instruction par courrier électronique (cadre 2 de la déclaration), la date de notification est celle de sa consultation ou, au plus tard, celle de son envoi augmentée de huit jours.